

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Maubeuge ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en Juin 2014, Droit Au Vélo – Maubeuge est l'une des 11 antennes de l'Association Droit au vélo – ADAV, créée en 1982, qui rayonne dans le Nord et le Pas-de-Calais. Elle s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit Au Vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Pollution de l'air, destruction de la biodiversité, bruit, cadre de vie dégradé, sédentarité, espace public saturé, difficultés financières... la voiture individuelle ne peut plus être le mode de déplacement dominant. La marche et le vélo, la multimodalité et l'intermodalité avec les transports en commun, sont l'avenir de nos villes et nos campagnes. Une enquête IFOP de juin 2018 indique que 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place du vélo.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Droit Au Vélo – Maubeuge Sambre-Avesnois a réfléchi la question : « si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Maubeuge et dans son Agglomération ? ». Elle a également élaborée début 2019, à la demande du maire de Maubeuge, un projet de plan vélo pour Maubeuge. Ces deux éléments ont permis de rédiger cette fiche « **Propositions pour les élections de mars 2020** » .

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

71% des déplacements dans la CAMVS font moins de 5km. Il est donc possible d'encourager les déplacements à pied et à vélo, en développant des cheminements sécurisés, agréables et sans obstacles. Pour les distances plus longues, les piétons et les cyclistes doivent bénéficier d'une politique d'intermodalité facilitant les alternatives à l'automobile.

Pour parvenir à ce but :

- nous apaiserons la circulation automobile par la définition d'un plan de circulation hiérarchisant les voiries en voie principale [50km/h ou plus], voie secondaire [30km/h] et voie de proximité [zone de rencontre]
- nous organiserons le « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles pour les CM2 afin qu'ils puissent se rendre en autonomie et à vélo dans leur collège
- nous piétonnisons les rues aux abords des écoles maternelles et primaires aux horaires d'entrée ou sortie de classe et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus
- nous aiderons les entreprises à mettre en place leur plan de mobilité
- nous inciterons les agents municipaux à se déplacer à pied ou à vélo pour se rendre sur leur lieu de travail et développerons l'utilisation du vélo ou tout mode de déplacement non-polluant aux agents qui doivent se déplacer dans l'exercice de leur métier
- nous mettrons en place une application numérique qui permettra aux habitants de signaler les difficultés repérés lors de leurs déplacements à pied ou à vélo
- nous organiserons des événements tels que des journées sans voiture, une fête de l'écomobilité, des challenges scolaires et d'entreprises...
- nous imposerons de respecter la LAURE et du code de l'environnement pour que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cyclistes et des personnes à mobilité réduite
- nous organiserons une concertation permanente avec les associations et encouragerons les initiatives favorisant le développement de la marche et du vélo et mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo:

- nous construirons dès le début du mandat un plan vélo financé et concerté, incluant un réseau cyclable communal et les mesures de soutien au développement des déplacements à vélo (stationnement, services aux cyclistes, apprentissage...) et d'y associer des moyens dédiés
- nous multiplierons les aménagements cyclables en priorisant de véritables pistes ou bandes cyclables sur les voiries où le trafic routier le nécessite. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes s'intégreront dans un réseau cyclable structurant de la CAMVS
- nous aménagerons les carrefours à feux avec des sas-vélos et des cédez-le passage cycliste
- chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, sera aménagé en « double sens cyclables »

- nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces et l'ensemble des équipements générateurs de flux et les abords des passages piétons seront équipés d'arceaux vélos

- lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé et des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile

- nous développerons l'apprentissage de la conduite du vélo et des ateliers participatifs d'aide à l'entretien et à la récupération

- nous mettrons en place une aide aux habitants pour la location longue durée d'un vélo

- une concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les entreprises pour développer des stationnements sécurisés



DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED

- nous veillerons à ce que chaque trottoir soit suffisamment large et libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...), et accessible par tous.

- nous rendront les cheminements piétonniers agréables en installant du mobilier urbain utile à tous

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION



- nous encouragerons la Communauté d'agglomération à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements

- nous demanderons à la Communauté d'agglomération la mise en place d'une convention de partenariat avec l'ADAV, d'une instance de partenariat permanente et d'une commission voirie ouverte aux représentants des piétons et des cyclistes

- nous demanderons à la Communauté d'agglomération de désigner un élu «réfèrent vélo et marche »

- nous demanderons au SMTUS et à l'ADUS d'associer l'ADAV aux travaux de leur conseil d'administration

- nous inciterons l'intercommunalité à voter un budget spécifique vélo afin de créer les aménagements nécessaires, pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo et pour financer les services indispensables ainsi qu'une politique de communication

- nous réclamerons la création d'une « maison du vélo et de l'écomobilité » dans chaque Pôle d'Echange Multimodale [Aulnoye-Aymeries, Jeumont, Maubeuge et Hautmont]

- nous demanderons à la Communauté d'agglomération de développer les véloroutes voies vertes, notamment Maubeuge Cousolre et Maubeuge Bavay, ainsi que des liaisons cyclables entre les différentes communes de la CAMVS

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

• **Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.**

• **Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.**

• **Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs**